

HABILITATION ELECTRIQUE HAUTE TENSION

DURÉE



1 jour (7 heures) par groupe de **3 personnes maximum**.

PUBLIC



Personnels électriciens appelés à intervenir en HT pour exécuter et/ou de diriger des travaux d'ordre électrique hors tension, et/ou des consignations.

PRÉREQUIS



Posséder des compétences techniques en **électricité** est obligatoire pour suivre cette formation.

Les apprenants doivent avoir suivi la formation **Basse Tension NF-C18-510/A2** récemment.

Maîtrise orale et écrite de la langue française.

Être obligatoirement muni des **équipements de protection individuelle** (tenue de travail, écran facial, gants isolants et chaussures de sécurité) pour effectuer les travaux pratiques de la formation.

PLANNING



Les dates de nos formations «INTER» sont consultables sur notre site Internet guards.fr sur la page «Planning»

OBJECTIFS

Opérer en sécurité sur tout ou partie d'un ouvrage en exploitation.
Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions de sécurité électrique et des risques présentés par les ouvrages en Haute Tension.

Appliquer les consignes de sécurité en HT liées aux consignations, aux interventions générales, aux travaux hors tension ou au voisinage effectuées sur des ouvrages ou des installations électriques.

Permettre ainsi à l'employeur de délivrer à son personnel un titre d'habilitation:H1,H1V,H2,H2V (essai), HC.

Préparation à l'habilitation électrique selon la NF C 18-510/A2. L'arrêté d'application électrique évoqué dans l'article R.4544-3 et les articles R.4544-9, R.4544-10 du code du travail.

PROGRAMME

Enseignement théorique :

Évaluation en début de session des prérequis nécessaires pour pouvoir suivre la formation.

L'évaluation des risques en haute tension,
Les dangers de l'électricité, Les appareillages en Haute Tension,
Les risques spécifiques en haute tension,
Les limites, zones et opérations liées,
Les équipements de protection,
Les rôles et titres d'habilitation,
Procédure et déroulement des travaux hors tension,
Les opérations spécifiques,
La procédure en cas d'accident électrique,
La procédure en cas d'incendie électrique,
Le chargé de travaux : rôles et opérations,
Le chargé de consignation : rôles et opérations.

Mise en situation pratique et/ou jeux de rôles. (5h dont 3h30 HT)

PÉDAGOGIE

L'alternance d'exposés théoriques, d'études de cas pratiques, de jeux de rôles, de travaux en groupe, permet de les préparer à l'exercice quotidien de leur fonction.

Mises en situation pratiques en salle, suivis d'une séance de travaux pratiques (TP) sur le site du stagiaire ou dans notre centre de formation sur installation didactique.

Matériel pédagogique et technique

Vidéo projection, documents techniques, équipements de protection individuelle et collective.